

i) La mise en place d'une base d'opérations pratique pour l'administration locale principale où l'on peut disposer de services permettant d'accéder aux archives de toutes sortes concernant les noms géographiques qui doivent être examinés;

j) Des interviews visant à : vérifier l'usage local; contrôler que l'usage local est conforme aux noms qui figurent sur les cartes; vérifier l'identification des détails; contrôler l'exactitude de l'orthographe; vérifier les prononciations; s'informer de noms qui n'ont pas été enregistrés précédemment; déterminer l'existence d'usages qui se contredisent; interroger assez de personnes dans toute région pour éviter de n'obtenir que des renseignements partiels;

k) Vérifier les résultats de l'enquête sur place avec les documents de l'administration locale et des archives.

Conclusions

D'après les travaux effectués lors des opérations de recherche sur place des noms géographiques au Canada, on peut aboutir aux conclusions suivantes : il n'existe pas de système qui permettrait d'éviter l'étude détaillée des toponymes sur le terrain; ce genre de travail exige un personnel spécialisé en matière de toponymie et de géographie, et capable de planifier et d'exécuter les enquêtes; les noms géographiques qui figurent sur les cartes en tant que sous-produits des travaux de topographes, de géologues ou d'autres agents spécialisés dans la toponymie, risquent d'être incomplets et inexacts à de nombreux égards; il est possible d'examiner de vastes régions géographiques dans un cadre économique pratique et dans un délai relativement court, si les travaux sont bien planifiés et sont effectués par un personnel qualifié.

TRAITEMENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES SERVICES COMPÉTENTS DU CANADA

Rapport présenté par le Canada*

Introduction

Le rassemblement et l'enregistrement des noms géographiques doivent, dans tout pays, être considérés comme des tâches importantes et essentielles. Selon le degré de complexité de la société, ce qui peut être une simple liste établie sans dessein particulier à l'échelon privé peut aller jusqu'à une entreprise organisée sous contrôle national et présentant un caractère complexe et général.

Le Canada a fait dans ce domaine des progrès qui lui ont permis de dépasser de loin le stade élémentaire. Il s'agit tant du contrôle exercé par l'Etat que de la recherche, de l'établissement d'un inventaire national, de l'application de normes, de la coordination régionale, de l'adoption de décisions et de la publication de textes. L'expérience canadienne porte sur les 75 années écoulées. Le Comité permanent ne s'est pas encore lancé dans le traitement électronique des noms géographiques du pays, bien qu'une étude de faisabilité ait été effectuée à ce sujet. Un premier pas a été fait dans cette direction à l'Université Laval, à Québec, où, sous la direction de M.H. Dorion, un projet a été mis au point qui permettra d'enregistrer sur bande magnétique les noms géographiques de la province du Québec.

On tentera, dans le présent document, d'exposer, dans leurs grandes lignes, les méthodes de traitement appliquées par le service national de contrôle, à savoir le Comité permanent canadien des noms géographiques. Celles qui sont appliquées par les services régionaux — qui, au Canada, sont ceux des provinces et des territoires de la fédération canadienne — sont fonda-

mentalement les mêmes, puisque chacun de ces services nomme un membre du Comité national.

Le Comité permanent canadien a pour tâche de coordonner les travaux effectués dans tout le pays en ce qui concerne les noms géographiques; de faire respecter les principes établis; d'enregistrer et de publier les décisions prises; de veiller à ce que les services fédéraux appliquent ces décisions; de donner des conseils et des indications aux services provinciaux chargés de la toponymie et d'aider à résoudre les problèmes qui se posent en matière de toponymie à l'échelon interprovincial et, de façon générale, à l'échelon national.

Chaque province est habilitée à prendre des décisions en complète autonomie. Elle peut aussi, si elle le désire, publier ses décisions unilatéralement; à ce jour, seule une province, le Québec, a procédé ainsi.

Pour s'acquitter de sa tâche, le Comité dispose d'un personnel qui lui est fourni par la Direction des levés et de la cartographie du gouvernement fédéral. Ce personnel, qui est sous les ordres du secrétaire exécutif du Comité, est chargé du traitement des noms sur lesquels le Comité s'est prononcé.

Normes

Les principes auxquels on doit se conformer pour obtenir l'acceptation des noms géographiques à des fins officielles ont été établis en 1897, lorsque la Commission géographique du Canada (connue maintenant sous le nom de Comité permanent canadien des noms géographiques) a été créée par le Gouvernement canadien.

Ces principes ont été définis et formulés avec soin, de façon qu'ils soient simples, généraux et souples. Bien qu'il ait fallu leur apporter des modifications au fil des années, ils sont fondamentalement restés les mêmes. Ce sont les services compétents qui les appliquent pour le traitement des noms géographiques. On les trouvera résumés ci-après :

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais et préparé par M. G. F. Delaney, chef de la Division de la toponymie au Ministère de l'énergie, des mines et des ressources, et secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.30.

PRINCIPES DE NOMENCLATURE

a) Les noms établis par des autorités officielles sont acceptés sans changement;

b) Il convient de tenir compte, en priorité, des noms d'usage courant;

c) Le Comité doit évaluer les noms proposés pour les stations de chemins de fer ou les bureaux de poste ou à l'occasion des travaux de mise en valeur des ressources naturelles;

d) Les doubles emplois toponymiques doivent être évités;

e) Les noms de personnes vivantes ne doivent être utilisés que dans des cas exceptionnels;

f) Quand il existe des noms différents en anglais et en français pour le même détail topographique, ceux-ci ne doivent être retenus que s'ils sont irrévocablement établis par l'usage;

g) Les noms autochtones (indiens et esquimaux) doivent être enregistrés dans une graphie reconnue;

h) Il convient d'éviter les combinaisons multilingues incongrues; les appellations comportant un prénom et un nom de famille; les noms assortis d'un qualificatif; les noms composés, ainsi que les noms corrompus, indûment compliqués, obscènes, péjoratifs ou de caractère publicitaire;

i) Les termes génériques doivent correspondre aux détails qu'ils décrivent. Ils peuvent être donnés dans la langue dans laquelle le texte est publié.

j) Pour les noms de détails topographiques ne relevant pas de la souveraineté du Canada il convient de se conformer aux normes établies par les autorités nationales du pays intéressé sous réserve des exigences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, du Bureau hydrographique international et de l'Organisation des Nations Unies.

k) Toute proposition de nom doit être accompagnée de renseignements exacts quant à l'emplacement du détail topographique et sa description, l'origine du nom ou, s'il s'agit d'une modification, les raisons qui la motivent.

Les personnes intéressées peuvent se procurer auprès de la délégation canadienne des exemplaires de la brochure intitulée *Principles and Procedures of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names*.

Catégories

Les noms géographiques communiqués au Comité permanent canadien peuvent être classés dans les catégories suivantes :

Noms topographiques — désignant un détail naturel du paysage;

Noms hydronymiques — désignant un détail naturel des eaux de surface;

Noms bathymétriques — désignant un détail sous-marin des eaux intérieures ou côtières ou de la haute mer;

Noms physiographiques — déterminés en fonction des classifications spéciales, par région ou catégorie, qu'exigent diverses disciplines telles que la géologie, la minéralogie, l'étude des forêts ou celle des sols;

Noms d'origine culturelle — relatifs à des lieux habités et à des détails topographiques créés par l'homme;

Noms extra-territoriaux — qui appartiennent à l'une quelconque des catégories ci-dessus et doivent être utilisés sur des cartes de l'hémisphère ou du monde publiées au Canada.

Sources

Le secrétariat du Comité a examiné 27 682 noms géographiques au cours des 12 mois allant d'octobre 1970 à septembre 1971. Sur ce total, 5 000 environ étaient des noms récemment adoptés, 3 000 environ des noms précédemment approuvés mais qui devaient faire l'objet d'une modification quelconque et les autres des noms bien établis que le Comité avait déjà approuvés par le passé. Les raisons pour lesquelles ces derniers font l'objet d'un nouvel examen sont indiquées par la suite, dans la section sur les organisations cartographiques. Les noms ainsi étudiés par le Comité lui sont communiqués par des organisations cartographiques, ou proviennent d'études sur le terrain ou d'autres sources décrites ci-après.

ORGANISMES CARTOGRAPHIQUES

Les organismes cartographiques fédéraux et provinciaux du Canada présentent au Comité permanent toute carte nouvelle et révisée qu'ils se proposent de faire publier, en l'accompagnant d'une liste complète des noms qui doivent y figurer. En soumettant à l'approbation du Comité une liste où se trouve inclus un certain nombre de noms déjà approuvés par lui, les organismes cartographiques s'assurent que tous les noms utilisés sont correctement orthographiés et s'appliquent au détail voulu. Ils peuvent ainsi y faire apporter toutes les modifications dont le Comité a été informé depuis que le nom a été initialement approuvé et qu'ils pourraient ignorer. Cela permet également de noter et de traiter les noms qui n'ont pas encore été enregistrés ni approuvés officiellement. Les noms dont l'orthographe ou l'application topographique est sujette à controverse sont minutieusement étudiés, et les décisions qui sont alors prises peuvent être acceptées en toute confiance par les organismes cartographiques. Ce système permet également à ces organismes de se procurer auprès du Comité, qui tient un registre et est en rapport avec les membres provinciaux, tout nouveau nom qui ne figurerait pas dans leurs propres dossiers.

Le service cartographique du gouvernement fédéral soumet normalement, avant publication, la liste complète de noms figurant sur les cartes qu'il établit.

La source dont le Comité permanent reçoit le plus grand nombre de noms est la Direction des levés et de la cartographie du Ministère de l'énergie, des mines et des ressources, qui établit la quasi-totalité des cartes de base du Canada. Bien que les services cartographiques provinciaux ne soient pas tenus de lui soumettre leurs cartes ni leurs listes de noms, un grand nombre d'entre eux le font. Lorsqu'ils ne le font pas, c'est en général parce qu'ils ont directement tiré les noms géographiques utilisés des cartes fédérales de base et qu'ils savent que ces noms ont déjà été entérinés. Les entreprises carto-

graphiques commerciales appliquent les mêmes méthodes et tirent la plupart des noms qu'elles emploient des cartes fédérales déjà approuvées. Elles peuvent soumettre au Comité des noms dont elles proposent l'utilisation, et le font fréquemment. Le plus souvent, elles demandent des renseignements concernant certains noms particuliers, qu'elles considèrent comme discutables pour une raison quelconque.

RÉSULTATS DE TRAVAUX SUR LE TERRAIN

Du fait de leurs activités sur le terrain, les organismes gouvernementaux, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, constituent la deuxième source importante de noms géographiques. Il peut s'agir d'activités topographiques, géologiques ou hydrographiques, de prospections minières, d'études des forêts ou des sols. Les fonctionnaires intéressés indiquent les nouveaux noms qu'ils ont rencontrés, et signalent les différences qu'ils ont remarquées entre les noms figurant sur les cartes qu'ils emploient et les appellations locales. Ces observations sont communiquées au Comité permanent pour examen et décision. Le Comité répertorie en outre les données qu'il obtient grâce aux études sur le terrain qu'il organise lui-même et qui lui permettent d'avoir une connaissance plus complète et plus détaillée des régions examinées.

AUTRES SOURCES

Un certain nombre de noms, qui est loin d'être négligeable, est communiqué au Comité par des entreprises commerciales qui s'occupent de la mise en valeur de ressources, par des compagnies de chemins de fer qui établissent ou modifient le nom de points ferroviaires, par les services postaux qui ouvrent ou ferment des bureaux de poste, par des groupes d'alpinistes ou autres personnes faisant des explorations et par le grand public. Il s'agit le plus souvent de suggestions tendant à nommer des détails topographiques qui n'ont pas encore de nom. Dans certains cas, les correspondants font part des noms autochtones dans des zones non encore aménagées. Dans d'autres, ils signalent la différence qui existe entre les noms utilisés localement et ceux qui figurent sur les cartes.

Objectifs

Lorsqu'il traite chacun des noms qui lui sont présentés, le Comité permanent a pour objectifs :

a) D'enregistrer ce nom de façon permanente; d'établir l'emplacement géographique du détail qu'il désigne; de déterminer s'il est conforme aux principes du Comité; d'enregistrer, le cas échéant, toute autre forme qu'il peut avoir; de résoudre toute controverse dont son orthographe peut faire l'objet, la langue dans laquelle il doit être employé, ou son application; de recueillir des données concernant son origine, l'historique de son emploi ou tout autre renseignement dont on pourrait disposer;

b) D'obtenir un avis favorable du membre du Comité de la province dont provient le nom;

c) De prendre une décision, si cela n'a pas encore été fait;

d) De faire connaître les décisions prises (par notification faite directement aux organismes cartographiques et autres correspondants; et par publication dans les nomenclatures destinées au public).

Les méthodes de traitement sont établies de façon que l'on puisse réaliser ces objectifs.

Organisation

PERSONNEL

Les tâches matérielles sont effectuées par du personnel de bureau et de secrétariat. Le personnel de supervision et de recherche est composé aux deux tiers d'éléments ayant reçu une formation universitaire. Tout le personnel est censé connaître à fond le système cartographique canadien, savoir lire les cartes et se servir d'appareils pour la détermination des points géographiques.

CRITÈRES

Conformément aux principes énoncés par le Comité, le personnel est formé de façon à observer les critères suivants dans son travail :

a) Favoriser la stabilité des noms en s'abstenant de les modifier sans raison majeure;

b) Accorder dans les recommandations une place prépondérante à l'usage local;

c) Respecter le droit qu'ont les noms indigènes à être dûment reconnus;

d) Rendre au nom sa forme originale lorsque cela est possible;

e) Éviter les noms composés;

f) Normaliser les abréviations de termes génériques;

g) Déterminer dans quelle mesure chaque terme générique correspond réellement au détail topographique désigné;

h) Éviter autant que possible les répétitions, la désignation de plusieurs détails par un même nom;

i) S'assurer que l'objet désigné est convenablement identifié;

j) Inclure dans l'orthographe du nom les signes diacritiques et les traits d'union appropriés.

UTILISATION DES CARTES TERRESTRES ET MARINES

Les cartes sont des instruments essentiels dans les travaux relatifs aux noms géographiques. Elles permettent de déterminer les positions géographiques et l'importance des détails topographiques et de s'assurer que les termes génériques sont convenablement employés.

Le Canada utilise un quadrillage topographique dénommé Système topographique national, auquel correspondent toutes les zones couvertes par les feuilles des cartes allant du 1/25 000 au 1/1 000 000. Chaque zone de la carte au 1/1 000 000 est affectée d'un numéro principal qui va de 1 à 117, et chaque numéro désigne une zone de 8° de longitude sur 4° de latitude. En divisant

en quatre une zone, on obtient les feuilles de la carte au 1/500 000 et en continuant à diviser les nouvelles feuilles en quatre, on obtient les feuilles des cartes au 1/250 000 au 1/125 000, au 1/50 000 et au 1/25 000. Ce sont là les échelles utilisées pour la production de cartes en série. Ainsi, le numéro 16 indique une feuille de la carte au 1/1 000 000, 16 NW une feuille de la carte au 1/500 000, 16 A correspond à la carte au 1/250 000, 16 A/NW à la carte au 1/125 000, 16 A/10 à la carte au 1/50 000 et 16 A/10e à la carte au 1/25 000. Les cartes marines sont moins uniformes dans la représentation des zones, mais elles portent également des numéros d'identification. Il existe des index complets et constamment mis à jour des feuilles des cartes terrestres et marines qui couvrent l'ensemble du pays, à chacune de ces échelles.

La plupart des noms que le Comité est appelé à traiter sont reçus en bloc pour une feuille donnée, ce qui permet d'établir un dossier correspondant à chaque feuille des différentes cartes terrestres et marines. Les noms communiés en petits groupes ou individuellement sont rattachés à la carte ayant l'échelle la plus grande et au dossier correspondant. Normalement, il s'agit de l'échelle de 1/50 000, mais pour les zones qui ne sont pas entièrement couvertes à cette échelle on utilise la carte au 1/250 000 parce que l'on dispose d'une couverture complète pour la carte du Canada à l'échelle de 1/250 000. La carte à l'échelle la plus grande, la carte au 1/25 000, n'est pas utilisée couramment car les feuilles établies ne couvrent que les agglomérations les plus importantes et leurs environs immédiats.

EXEMPLAIRES À RÉVISER

Les cartes terrestres et marines représentent un moyen incomparable de conserver sous forme graphique les noms géographiques. Le secrétariat du Comité permanent en tire avantage en ajoutant dans une poche collée à la couverture de chaque feuille d'une carte donnée un autre exemplaire de la même feuille qui est marquée « *amendment copy* » (exemplaire à réviser).

L'exemplaire à réviser est initialement établi à partir d'une reproduction de la carte manuscrite qui accompagne la liste de noms soumise à l'origine au Comité. La copie manuscrite est remplacée par la feuille correspondante imprimée dès qu'elle est publiée. Le Comité et les organismes chargés de la production coopèrent très étroitement en la matière. On vérifie l'état des travaux concernant chaque nom qui figure sur l'exemplaire à réviser et on l'indique au moyen d'un numéro de code correspondant à la date d'approbation du nom ou à toute précision que contient le dossier de référence.

Les changements qui peuvent intervenir dans un nom figurant sur l'exemplaire à réviser sont indiqués par un autre numéro de code. Ces changements peuvent intéresser l'orthographe du nom ou la description de la nature du détail; ils peuvent également résulter de l'annulation du nom ou des modifications topographiques affectant son utilisation (une inondation par exemple); ils peuvent enfin concerner les données géodésiques ou tout type de renseignements à même d'influer sur l'utilisation du nom. Les nouveaux noms sont écrits à la main sur l'exemplaire à réviser et un numéro

de code indique la source de chaque nom et l'état des travaux le concernant.

Ainsi à tout moment pendant la durée utile d'une carte donnée, on sait instantanément quelle est la situation en ce qui concerne tous les noms qui y figurent. On peut ainsi répondre, plus rapidement qu'avec un ordinateur à imprimante, aux questions relatives à des noms ou à des groupes de noms donnés dans une zone couverte par la carte. Ces réponses naturellement ne se rapportent qu'aux faits qui sont enregistrés de cette façon — les données sur l'histoire du nom ou les statistiques dont on s'est servi ne peuvent pas être conservées de cette façon.

Le code est très simple. Il se compose simplement de clefs inscrites dans la marge, chaque élément d'information recevant un numéro arbitraire. Ce numéro est ensuite inscrit en face du nom ou des noms en question. Une liste de références typiques se présente comme suit :

- a) Noms approuvés 7/10/69 Dossier 23 K/1;
- b) Noms approuvés 16/4/71 Dossier 23 K;
- c) Noms proposés par John Doe 15/1/70 Dossier 23 K;
- d) Noms supprimés, détails recouverts par les eaux, 22/8/71 Dossier 23 NW

Lorsqu'on publie une édition révisée d'une feuille donnée, celle-ci remplace l'exemplaire à réviser qui est classé dans les archives. Les changements qui interviennent ensuite dans les noms figurant sur la nouvelle feuille sont enregistrés, au fur et à mesure qu'ils se produisent, de la même manière que précédemment.

FICHIERS

La constitution de fichiers est la base même du système de conservation des renseignements employé par le secrétariat. Comme c'est le cas dans de nombreuses organisations, les fiches accumulées pendant une longue période laissent apparaître un manque certain de prévoyance dans le choix de la dimension des fiches, des données qui y sont enregistrées et des meubles dans lesquels elles sont rangées, ainsi que dans la méthode de classement des données.

On retrouve ces défauts dans les fichiers du Comité permanent, mais un système normalisé est maintenant employé et la conversion des anciennes fiches s'effectue graduellement.

Pour des raisons qui se rapportent à l'utilisation des renseignements mis sur fiches pour la rédaction des répertoires géographiques, on utilise désormais une fiche standard de type Hollerith. Les renseignements figurant sur cette fiche sont tapés à la machine. La première ligne contient les données utilisées pour l'inscription dans le répertoire — le nom, le terme générique, des renseignements sur l'emplacement tels que comté, commune, paroisse (ou, dans certaines parties du pays, domaines et concessions), ainsi que les coordonnées géographiques à la minute près. En dessous, dans un ordre préétabli, sont indiqués la date d'approbation du nom, le numéro de la référence de la carte et du dossier, et lorsqu'ils existent, des renseignements concernant l'origine du nom, son histoire, les autres formes qu'il peut avoir et d'autres données pertinentes. Les noms caducs ou rejetés sont

également mis sur fiche avec les renvois nécessaires. La transcription obéit aux mêmes règles que celles qui sont employées dans les répertoires du Comité. Une fiche originale est établie pour chaque nom.

Les fiches sont rangées dans des classeurs en acier, par provinces et par territoires. Le secrétariat possède quelque 260 000 fiches classées.

On a établi des fichiers supplémentaires pour certaines catégories de renseignements. Par exemple, tous les noms attribués en commémoration de personnes mortes à la guerre, concernant lesquels le nombre des demandes dépasse 8 000 pour l'ensemble du pays, sont classés à leur place dans l'index principal ainsi que dans un fichier distinct qui facilite l'établissement de statistiques à leur sujet et le contrôle de l'inscription de noms supplémentaires.

D'autres index spéciaux ont trait à des classifications qui concernent notamment les détails glaciaires, les détails qui ont reçu le nom de topographes et les noms dans les zones où la recherche toponymique est en cours. Il s'agit de groupements spéciaux de noms et de données choisies destinés à faciliter la recherche, la rédaction d'articles et les réponses aux demandes.

DOSSIERS

Le Comité permanent dispose des dossiers établis depuis la création de la Commission géographique du Canada en 1897. Ces dossiers constituent une source très précieuse et irremplaçable de références et de données historiques qui, pour la plupart, n'ont pas été publiées, mais qui sont constamment utilisées dans le traitement des noms géographiques et dans les travaux de recherche les concernant.

Le système de numérotation consécutive employé à l'origine a été depuis longtemps remplacé par des dossiers dont chacun correspond à une feuille des diverses cartes (ce qui fait près de 30 000 dossiers de ce type), plus un grand nombre de dossiers généraux traitant de sujets très divers ayant trait à la toponymie. Une étude a été entreprise sur la possibilité de transférer toutes ces données sur microfilms.

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

Le personnel du secrétariat a accès, sur place, à une collection de publications de référence qui comprend plusieurs milliers de volumes; il a facilement accès aussi à une bibliothèque spécialisée dans la documentation cartographique et géographique tenue par la Direction des levés et de la cartographie, de même qu'aux collections de cartes du Ministère de l'énergie, des mines et des ressources et à celles des Archives nationales.

POSSIBILITÉS DE SERVICES CONSULTATIFS

En tant que service du Gouvernement fédéral, le secrétariat du Comité permanent est installé dans la capitale nationale, Ottawa, et peut s'adresser à de nombreux organismes gouvernementaux spécialisés toutes les fois qu'il a besoin d'un conseil sur des questions ayant trait à la topographie, à l'hydrographie, aux archives ou à

des questions linguistiques; il a abondamment recours à ces possibilités de consultation.

SOUS-COMITÉS

Le Comité permanent canadien nomme des sous-comités chargés de donner leur avis sur différents problèmes relatifs à des noms géographiques; les rapports de ces sous-comités sont à la disposition du personnel du secrétariat chargé des opérations. Un sous-comité permanent de la terminologie des détails sous-marins, et d'autres sous-comités nommés pour étudier la base d'une « politique nationale en matière de noms géographiques pour les cartes canadiennes » et « le concept de nom géographique » pourront apporter des conclusions de nature à faciliter les opérations de toponymie.

Opérations

ORGANISATION

Les opérations de traitement des noms géographiques sont organisées sur une base régionale plutôt que par catégories de noms.

Les noms se rapportant aux régions où, comme dans la province du Québec, le français est la langue prédominante, sont la responsabilité d'un fonctionnaire qualifié dans cette langue. Les noms se rapportant aux provinces dont l'anglais est la langue principale relèvent d'une deuxième section, et ceux qui se rapportent au nord du Canada, au territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest sont confiés à une troisième section. Les sections ont un personnel de secrétariat plus ou moins nombreux selon le volume de travail de chacune d'elles.

Dans chaque section, le personnel chargé des opérations est qualifié pour traiter de tous les problèmes que pose le traitement des noms géographiques. Il n'est pas spécialisé dans les toponymes ou les hydronymes, et il peut donc être affecté indifféremment à l'une ou à l'autre des sections selon le volume de travail du moment, sans que l'efficacité en souffre.

SUITE DES OPÉRATIONS

Les noms sont traités de la même manière dans les trois sections, compte tenu des différences résultant de la langue et des variations de la densité de population dans chaque région.

Dans le traitement d'un nom ou d'un groupe de noms, la première opération consiste à le ou les classer parmi les noms établis, les noms contestés et les noms nouveaux. Il ne s'agit pas de regrouper les noms ou de les associer, mais de déterminer quelle est la situation en ce qui les concerne, ce qui influe sur la façon de les traiter.

Les noms établis sont ceux qui ont déjà été approuvés par le Comité, ou qui sont consacrés par l'usage, ce qu'un ou plusieurs indicateurs doivent permettre de constater, à condition qu'il n'y ait aucune contestation quant à la graphie ou concernant l'existence d'autres noms pour un même détail. Parmi ces indicateurs, on

peut citer la vérification sur place, la présence de ces noms sur des cartes géographiques ou marines, ou leur publication dans des livres, des journaux ou d'autres documents. Les noms contestés sont ceux pour lesquels ces indicateurs font apparaître des variantes en ce qui concerne l'orthographe, les termes génériques ou l'application à des détails déterminés, ou montrent l'existence de plusieurs noms pour désigner un même détail. Des noms déjà approuvés peuvent être contestés en raison de faits nouveaux ultérieurs ou s'il y a eu une erreur d'évaluation lorsqu'ils ont été approuvés. Les noms nouveaux sont ceux qui sont proposés pour désigner des détails sans appellation connue, ou des noms dont l'usage n'a pas laissé de trace.

La deuxième opération consiste à attribuer aux nouveaux renseignements reçus au sujet d'un ou de plusieurs noms un dossier de correspondance, ou à ouvrir un dossier s'il n'en existe pas encore. La décision est prise en fonction des feuilles qui correspondent aux zones cartographiques auxquelles se rapportent les noms considérés.

La troisième opération consiste à rechercher la documentation concernant les noms en question. Pour ce faire, on se reporte aux fichiers, aux cartes, aux publications, aux rapports des agents sur le terrain, et l'on a recours aux services de linguistes ou d'autres spécialistes pour identifier les détails et déterminer l'orthographe et l'usage antérieur des noms, les dimensions des détails, vérifier que les règles du Comité sont bien respectées, examiner si les termes génériques conviennent bien et étudier les altérations possibles, ainsi que les problèmes relatifs à d'éventuelles limites territoriales aux origines, à l'histoire et à d'autres aspects des détails.

On détermine à la minute près les coordonnées géographiques des détails auxquels se rapportent les noms considérés. On utilise pour cela la feuille appropriée de la carte à la plus grande échelle dont on puisse disposer.

Lorsqu'on enregistre les caractéristiques et les dimensions des détails, on peut être amené à noter les points où les cours d'eau prennent leur source, l'entrée des baies, la localisation des sommets des montagnes, l'étendue des massifs, la longueur des canaux et détroits, les points de séparation des lacs reliés entre eux mais désignés sous des noms différents, les limites à l'intérieur desquelles s'appliquent les noms des agglomérations et les éléments compris dans des noms au pluriel. Pour faire ressortir ces aspects sur les cartes, on utilise des lignes de couleur pour le tracé des limites, et estompages pour les zones à différencier.

Les responsables chargés de ce travail doivent avoir des connaissances suffisantes en ce qui concerne la représentation des systèmes hydrographiques, les symboles utilisés sur les cartes terrestres et marines et la lecture des courbes de niveau. Ils doivent savoir calculer les distances sur les cartes et se servir du compas de proportions pour comparer des cartes d'échelles différentes.

Pour chaque nom on enregistre les observations correspondantes sur une fiche originale, on établit ou on met à jour « un exemplaire à réviser », et on fait des annotations sur le document par lequel le nom géographique a été communiqué.

Le nom ou les noms sont ensuite communiqués au membre du Comité pour la province ou le territoire dont ils relèvent géographiquement, accompagnés d'une copie des feuilles appropriées de la carte et d'un résumé des observations rassemblées.

Lorsqu'il s'agit d'identifier des détails dépourvus de nom, et si le membre pour la province ne peut en trouver dans sa documentation régionale, on pourra lui demander de choisir un nom parmi ceux qui figurent dans les listes de noms inutilisés établies par le Comité et les bureaux provinciaux.

Les responsables du traitement des noms peuvent faire des suggestions en ce qui concerne une phase quelconque des travaux.

Lorsque le membre pour la province ou le territoire rend les dossiers après examen, on étudie les observations et les décisions communiquées, on apporte les modifications voulues aux dossiers du Comité et on établit des listes de décisions pour les noms en question. Ces listes de décisions donnent l'orthographe correcte de chaque nom, le terme générique correspondant, les coordonnées géographiques et la date de l'approbation, du rejet ou de la résolution de procéder à des recherches complémentaires. Les listes indiquent également tout autre nom que l'on pourrait employer pour désigner les détails considérés.

La dernière opération consiste à communiquer les noms approuvés au service cartographique ou à toute autre source dont ils provenaient initialement. On fournit, en même temps, les listes des décisions à la section du secrétariat qui s'occupe du répertoire.

Projets de recherche

Plusieurs projets de recherche qui utilisent les nombreuses données accumulées lors des opérations de traitement sont normalement en cours, à tout moment. Ces projets peuvent consister à classer des noms commémoratifs, à étudier des abréviations de termes génériques, à examiner l'historique de certains noms ou groupes de noms compte tenu de l'évolution de la langue. Ces projets peuvent être entrepris dans le cadre de travaux de recherche, ou en réponse à des demandes de renseignements d'ordre général.

Réponse aux demandes de renseignements

Le secrétariat du Comité reçoit en tout temps un grand nombre de demandes de renseignements en matière de toponymie. Ces demandes peuvent émaner de l'administration, d'entreprises ou de particuliers. Les demandes peuvent concerner l'emplacement de détails auxquels un nom a été attribué, leur dimension ou d'autres aspects les concernant, ainsi que l'origine ou l'histoire des noms. On pose souvent des questions sur des éléments linguistiques et la prononciation des noms, ou les raisons des décisions prises.

Les demandes sont reçues par courrier ou par téléphone; elles peuvent également être présentées au cours de visites personnelles. Le Comité s'efforce de répondre à toutes les demandes rapidement et avec précision. Les règles du bureau prévoient que les réponses aux demandes

de renseignements présentées par écrit doivent être faites dans les 48 heures. Un fichier spécial est ouvert pour permettre de suivre facilement les questions en cours d'étude. Le Comité met ses installations et ses dossiers à la disposition des chercheurs qui souhaitent les utiliser personnellement.

Rapports et statistiques

Chaque section du secrétariat rend compte mensuellement de ses activités au secrétaire exécutif. Le secrétaire exécutif présente un rapport au Comité permanent, à la réunion annuelle de celui-ci. Entre les réunions annuelles, les problèmes relatifs au traitement de noms ou à la politique à suivre sont résolus par des consultations entre le secrétaire exécutif et le Président du Comité.

Résumé

Au Canada, l'étude des noms géographiques a un caractère centralisé qui contribue pratiquement à uniformiser la toponymie dans tout le pays.

Du fait des pratiques suivies pour le travail de bureau, la plupart des noms d'usage courant peuvent être enregistrés, normalisés et servir à des fins cartographiques ou autres.

Les différentes régions coopèrent constamment et la diffusion des renseignements locaux est assurée dans toute la mesure où les conditions particulières du Canada le permettent.

NOMENCLATURES NATIONALES ET AUTRES PUBLICATIONS SIMILAIRES DANS LESQUELLES LES PAYS INDIQUENT LEURS NOMS NORMALISÉS

Rapport présenté par le Canada*

Introduction

Le Canada a présenté un document relatif à son programme de nomenclature nationale à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967.

Depuis la première Conférence mondiale, ce programme a subi plusieurs modifications, tant en ce qui concerne sa conception que son orientation. En tout premier lieu, il a fallu tenir compte de la nécessité pour notre nomenclature de refléter la décision récente de faire de l'anglais et du français les langues officielles du Canada. Un deuxième changement important résulte des incidences que les enquêtes toponymiques sur le terrain ont eues sur la nature et la quantité des renseignements présentés. Un troisième élément a trait à divers changements intervenus sur le plan de l'administration territoriale.

Pour ces raisons, on a tenté, dans le présent document, non seulement de passer en revue les progrès réalisés au Canada en matière de nomenclature nationale depuis notre rapport précédent, mais également d'indiquer comment ces changements sociaux ont modifié les procédures de compilation et de présentation.

La série de répertoires constituant la nomenclature du Canada

La nomenclature du Canada se compose d'une série de répertoires dont chacun contient les noms intéressant une province ou un territoire particulier. Le Canada comprend dix provinces et deux divisions territoriales, très différentes quant à la superficie et à la population, ainsi qu'il ressort du nombre de noms contenus dans chacun des répertoires.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais et préparé par M. G. F. Delaney, chef de la Division de toponymie au Département de l'énergie, des mines et des ressources, et secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.31.

La province du Québec a une superficie de 594 860 miles carrés et une population d'environ 6 millions de personnes. Le répertoire pour cette province contient plus de 45 000 noms. La dernière édition du répertoire pour la province la plus petite du Canada, l'île du Prince-Edouard, qui a une superficie de 2 184 miles carrés et une population de 110 000 personnes, ne contient que 1 150 noms. Ce rapport entre les dimensions du répertoire d'une part et la superficie et la population d'autre part existe également pour les autres provinces, l'Ontario et la Colombie britannique ayant près de 50 000 noms, et les répertoires des provinces plus petites un nombre proportionnellement moindre. Cette proposition ne s'applique toutefois pas aux deux divisions territoriales, le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, qui se trouvent au nord du 60° parallèle. Leurs superficies sont de 207 076 et de 1 304 903 miles carrés respectivement, mais leur population est faible et les noms géographiques par conséquent moins nombreux.

Les répertoires canadiens comprennent environ 250 000 noms géographiques. Les travaux entrepris lors d'enquêtes sur le terrain permettent sérieusement de penser que le nombre effectivement utilisé localement pourrait être près de deux fois plus élevé.

Les répertoires de la série qui constitue la nomenclature du Canada sont établis par un personnel travaillant sous la direction du secrétaire du Comité permanent canadien des noms géographiques, et ils sont publiés sous une présentation uniforme sous l'égide du Comité, sauf dans le cas de la Province du Québec, pour laquelle le répertoire est publié au nom de cette dernière. Le Comité permanent collabore très étroitement avec chaque province.

Les répertoires de cette série ne comportent pas de renseignements sur l'origine et l'histoire des divers noms, ni de données statistiques concernant ces points.